



COMMUNE DE LE CHATELARD FR

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 14 avril 2022

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 35 citoyens y compris le Conseil communal
majorité absolue à 18
Pour les comptes, 30 citoyens, majorité à 16

Préambule

A 20h00, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021**, ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
- 2. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2021**
- 3. Modification du coefficient d'impôts des personnes physiques à 90% pour 2022 uniquement**
- 4. Crédit d'étude pour l'amélioration de la salle communale**
- 5. Approbation des statuts de l'association des communes « Secours du Sud fribourgeois »**
- 6. Divers**

M. le Syndic nomme deux scrutateurs, Mme Marie-Paule Oberson et M. Michel Descloux

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2021 n'est pas lu, car il était à disposition au bureau communal et sur le site internet.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité. M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes de fonctionnement 2021

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement

M. le Syndic présente les comptes de fonctionnement 2021 pour la première fois sous la forme MCH2 ce qui entraîne certaines modifications. Il donne quelques informations complémentaires.

Administration, augmentation des jetons de présence pour le Conseil communal budgétisés à Fr. 18'000.- pour des comptes se montant à Fr. 20'499.-, plus de séances pour le projet des écoles et de la fusion. Les frais de poursuite sont également plus élevés que le budget pour des charges à Fr. 1'617.20 budgétisés à Fr. 500.-, ce qui permet de récupérer des montants en doléances. Les cotisations pour les associations ne sont pas toutes rentrées, ce qui explique la différence de montant. Nouvellement avec MCH2, les amortissements administratifs sont dispatchés dans chaque poste et amortis de manière séparée en ce qui concerne l'administration, il s'agit du bâtiment scolaire qui se monte à Fr. 11'824.20.

Ordre public, les charges sont en dessous du budget pour un montant de Fr. 16'058.58 pour un budget à Fr. 23'949.- et en dessus du budget pour les taxes, il y a moins de charges avec l'Entente Rive gauche avec des charges qui se montent à Fr. 10'891.40 pour un budget de Fr.16'209.- L'effectif initial des sapeurs a été réduit. L'ORCOC (organisation régionale de protection civile), un montant était versé chaque année pour cette organisation, cependant rien n'a jamais été mis sur pied. L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation engendre l'arrêt de l'ORCOC. Un remboursement de Fr. 210.15 a été effectué pour notre commune.

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires ; une grosse différence de montant est observée dans les totaux de charges pour les écoles avec un montant de Fr. 189'722.78 budgétisé à Fr. 239'020.-, cette différence est liée au camp de ski car la comptabilité est tenue par la commune de Le Châtelard pour les 3 communes. Une diminution est observée pour le pavillon scolaire avec des charges de Fr. 1'016.- pour un budget de Fr. 2'000.- Les trajets sur le bus de ligne ont diminué considérablement les charges ; Fr. 11'315.- budgétisés à Fr.14'300.- et cela évite également la perte de bus de ligne pour notre région. Ecole secondaire, le montant des charges de Fr. 166'356.- est splitté dans différents postes. Augmentation des produits d'entretien et conciergerie pour le bâtiment avec un montant de Fr. 10'171.75 pour un budget de Fr. 9'000.- lié aux conséquences du Covid.

Culte, culture et loisirs, Sport et loisirs, rien de particulier à signaler

Santé, la participation du RSG est un peu plus élevée que budgétisée avec des charges à Fr. 40'957.05 pour un budget à Fr. 37'200.-, cette augmentation est également liée au Covid. La participation pour les ambulances a nettement diminué pour des charges de Fr. 646.- budgétisé à Fr. 3'970.- Un projet pour acquérir des nouveaux locaux est envisagé. Le montant du service dentaire est aléatoire et se monte à Fr. 1'580.- pour 2021.

Affaires sociales, rien de particulier à signaler

Transports et communications, routes communales et génie civil, diminution de l'entretien des routes pour des charges de Fr. 25'385.30 pour un budget à Fr. 33'000.-. Augmentation de la location de dépôt de stockage du sel Fr. 2'040.- pour une période de location de 18 mois. L'amortissement des routes se monte à Fr. 50'712.65 et l'amortissement pour la subvention cantonale se monte à Fr. 21'363.90

Protection et aménagement de l'environnement, augmentation d'entretien du réseau d'eau liée à la construction d'une habitation à la route de Sorens 18 pour des charges de Fr. 10'469.70 pour un budget de Fr. 2'000.- Etant bénéficiaire, un montant de Fr. 920.15 est attribué à la réserve. Pour les eaux usées, un montant de Fr. 3'981.95 est attribué à la réserve.

Economie, Agriculture, concerne le Défénant, rien de particulier à signaler. Pour les forêts, rien de particulier, elles sont gérées par la Corporation forestière.

Finances et impôts, impôts, les impôts 2021 ne sont pas encore rentrés, les montants sont donc estimatifs. Un montant de Fr. 9'637.-est versé pour la compensation cantonale de base (réforme fiscale sur les entreprises). L'intérêt des dettes avec des charges de Fr.5'218.60 pour un budget de Fr. 8'000.- lié à une diminution de la dette. Dorénavant des intérêts seront également perçus sur les montants positifs de plus de Fr. 200'000.- Des frais d'entretien et rénovation de l'appartement locatif du bâtiment scolaire dû à un changement de locataire (peinture, électroménager, sanitaire) pour un montant de Fr. 12'197.80. Entretien du domaine communal, charges de Fr. 9'095.95, problème d'eau. Entretien Défénant, charges de Fr. 3'257.40, liées à l'achat de matériel concernant la buvette. Entretien ancienne poste, travaux de mise en état pour la location de 2 appartements, ainsi que l'achat de 2000l. de mazout pour des charges de Fr. 9'728.55. Le revenu locatif du café se monte à Fr. 13'000.-une réduction a été effectuée suite à la période de fermeture du Covid. Location de la buvette du Défénant à Fr. 7'500.- équivaut à 5 mois de location.

Le résultat de l'exercice sont des charges de Fr.1'269'573,58 pour des produits de Fr. 1'534'099,93 au compte de fonctionnement 2021.

Ce qui résulte à un excédent de revenu de Fr. 264'526,35

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes de fonctionnements 2021 sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de fonctionnements 2021.

2.2 Comptes d'investissements

- **Embornage des routes communales**, finalisation de l'embornage communale avec un montant de Fr. 1'428.80
- **Achat de l'ancienne Poste**, sur les Fr. 420'000.- du crédit d'investissement, Fr. 408'640.- ont été utilisés.
- **Défense civile, abris PC**, le montant de Fr. 28'000.- sera reporté en 2022 car la construction n'a pas eu lieu en 2021
- **Etude préliminaire nouvelle école**, un montant de Fr. 4'367.90 a été utilisé pour 2021 pour un budget de Fr. 18'000.-, le poste reste ouvert pour 2022

Total des investissements de Fr. 414'436.70

M. Fattebert présente un tableau récapitulatif des frais concernant l'acquisition de l'ancienne Poste, ainsi que pour l'embornage des routes communales.

Approbation de la commission financière pour les comptes d'investissement

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière. Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes d'investissement sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes des investissements 2021.

M. Fattebert présente également le Bilan et précise que ce qu'il est particulièrement important, ce sont les dettes restantes et l'activation du patrimoine avec le passage à MCH 2. Une réévaluation de tous les actifs a dû être faite et réparti en patrimoine administratif et patrimoine financier. Il donne quelques explications liées au nouveau fonctionnement lié à MCH2.

3. Modification du coefficient d'impôts des personnes physiques à 90% pour 2022 uniquement

Une réflexion a été faite suite à la dernière assemblée ainsi qu'une approche avec la Commission financière pour une baisse d'impôts pour 2022. Un regard attentif s'est fait sur les liquidités.

En 2011 les liquidités se situaient à Fr. 545'000.- et en 2019 elles se situaient à Fr. 818'110.- pour les personnes physiques. A souligner également que nous payons des intérêts négatifs sur la fortune.

Une simulation de la rentrée des impôts a été effectuée :

-taux à 95% : environ Fr. 36'000.- de diminution

-taux à 90% : environ Fr. 60'000.- de diminution

Le syndic souligne que nous générons une augmentation de rentrées de liquidités de Fr. 200'000 à Fr 250'000.- par année.

Nous restons attentifs aux charges de district qui augmentent avec la construction du home de Siviriez qui sera terminée en 2025. Une nouvelle école engendrerait également une augmentation de charges d'environ Fr. 100'000.- par année. Le CC considère que le risque est maîtrisé en descendant les impôts à 90% pour l'année 2022 uniquement. M. Fattebert présente un graphique avec les classes d'impôts.

- 114 contribuables paient moins de Fr.1'000.-,
- 42 contribuables paient entre Fr. 1000.- et Fr. 2'500.-
- 46 contribuables paient entre Fr. 2'500.- à Fr. 5'000.-,
- 33 contribuables paient entre Fr. 5'000.- et Fr 10'000.-
- 12 contribuables paient entre Fr. 10'000.- et Fr. 20'000.- et
- 6 contribuables paient plus de Fr. 20'000.-

Ce qui démontre que la situation est fragile et peut basculer à tout moment.

Approbation de la commission financière pour les comptes d'investissement

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Depuis quelques années, l'état des finances s'est bien amélioré et la capacité d'investissement est intéressante. M. Barraud souligne la bonne gestion des finances communales avec un taux d'intérêt bas depuis quelques années. La Commission financière soutient cette baisse d'impôts sur les personnes physiques à 90% pour l'année 2022 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité la modification du coefficient d'impôts pour les personnes physiques à 90 % pour 2022 uniquement.

4. Crédit d'étude pour l'amélioration de la salle communale

Projet de fusion : la commune a du patrimoine financier ainsi que de bonnes liquidités. Le CC souhaiterait investir dans l'amélioration de la salle communale ainsi que dans la rénovation du café avant une éventuelle fusion, ce qui permettrait une location du café plus attrayante pour l'avenir. Le logement du restaurateur est très vétuste, il y a un manque d'isolation et en ce qui concerne la salle, les sociétés ne peuvent pas se produire dans la salle car elle est trop petite.

En 2012, une approche a été faite avec la Fanfare pour l'agrandissement de la salle communale et le CC souhaite relancer le projet. C'est pourquoi, nous souhaiterions obtenir *un crédit de Fr. 40'000.-* pour faire une mensuration des volumes (env. Fr. 10'000.-) un avant-projet, ainsi qu'une analyse des capacités de parages. Le financement de ce montant s'effectuera avec les liquidités et ne génèrera aucun frais d'exploitation.

M. J.-Louis Roch demande s'il y a de la surface derrière le bâtiment. M. Fattebert répond que nous sommes rapidement chez le voisin à l'arrière du bâtiment. En revanche, nous disposons de terrain derrière les toilettes et en direction de Roch Transports.

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Après de longues discussions avec le CC, la Commission financière est favorable à une amélioration du bâtiment du café ainsi que de la salle communale. La Commission financière demande au Conseil communal de respecter le crédit d'étude de Fr. 40'000.- et d'utiliser ce montant de manière raisonnable. Elle approuve le projet et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit d'étude pour l'amélioration de la salle communale d'un montant de Fr. 40'000.-

5. Approbation des statuts de l'association de communes « Secours du Sud fribourgeois »

Petit historique concernant les nouveaux statuts de l'association de communes :

2021 : Nouvelle loi sur la défense incendie

2022 : Période nécessaire pour adapter les bases légales et préparation de la nouvelle organisation

2023 : entrée en vigueur de la nouvelle loi

La nouvelle loi prévoit un bassin d'habitants de minimum 30'000 habitants ou un district. La nouvelle organisation prévoit de réunir les 3 districts, la Glâne, la Gruyère et la Veveyse pour minimiser les coûts, ce qui a été validé par la commission centrale.

Une évaluation des dangers et des risques cantonaux a été faite par l'ECAB avec des degrés de danger. Pour notre commune la base de départ se situera à Sorens avec un seul et unique bataillon avec plusieurs compagnies.

La conséquence de cette nouvelle loi est un règlement identique pour toutes les communes, y compris pour les taxes et l'âge.

Le financement passe à environ à Fr. 55.- par personne. Actuellement le compte du service du feu est bénéficiaire. Le but de cette nouvelle association est également de faire migrer les ambulances Sud Fribourgeois, avec une seule administration additionnée d'une branche Ambulances et d'une branche Pompiers et de trouver une bonne synergie pour ces deux antennes sur le plan du parc automobiles et des ressources humaines. L'approbation des statuts qui a eu lieu lors de l'assemblée des délégués (vote blanc pour notre commune) a suscité de vives discussions quant à l'inconnu financier. Si l'approbation des statuts n'est pas acceptée lors de l'assemblée communale, l'association ne pourra pas se constituer et le Conseil d'Etat nous imposera son adhésion. Toutes les communes doivent accepter les nouveaux statuts pour créer la nouvelle association. Le Conseil communal propose d'accepter ces nouveaux statuts.

M. Vincent Barraud constate qu'il n'y a aucune assurance que cela nous coûtera moins cher.

M. Fattebert confirme que nous n'avons aucune assurance en termes de coûts, les 13 postes à plein temps demandés par l'association seront à discuter, cependant les véhicules seront payés par l'ECAB. Les frais à la charge des communes sont les soldes ainsi que les coûts des infrastructures avec une subvention de l'ECAB si le projet est mis à l'enquête dans les deux ans. Notre corps représente 5% de l'entente.

M. Barraud demande si les emplois plein temps sont les officiers.

M. Fattebert affirme que la recherche est principalement mise sur la recherche d'officiers. L'association devra présenter un budget chaque année qui devra être accepté par les délégués.

Il n'y a pas d'autres questions, *M. Fattebert* propose de passer au vote. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'approbation de ces nouveaux statuts.

L'assemblée accepte l'approbation des Statuts de l'association de communes « Secours fribourgeois » avec 34 voix OUI et une abstention.

6. Divers

Bâtiment CO : Mme Oberson s'étant engagé dans le comité du Co de la Glâne ainsi que du RSG et nous fournit des informations sur les projets en cours. Le CO est en complète rénovation, le premier et le deuxième étage du bâtiment principal sont complètement vidés. Les élèves ont été déplacés dans les containers. Le bâtiment de l'ancienne piscine arrive en fin de travaux où l'on trouvera la bibliothèque de la Glâne qui va ouvrir au début mai, la ludothèque et l'orientation professionnelle.

La cabine dentaire se situera également dans ces bâtiments au sous-sol, ainsi que des salles de sciences et l'économie familiale. La location des containers se monte à Fr. 70'000.- par mois.

RSG : Home de Billens-Vuisternens et Siviriez, pose de la première pierre du nouvel EMS de Siviriez en décembre 2021 et mise en service en début 2025. L'HFR quitte le site de Billens mars 2022, la dette restante s'élevait encore à 7 mio, une demande à l'Etat de Fribourg a été faite pour une reprise à Fr 1.- symbolique qui a été accepté en décembre 2021.

Billens II : des réflexions ont été faites et un groupe de travail a été créé. Une nouvelle réaffectation en Centre de santé est prévue.

Au sous-sol : cabinet de physiothérapie, 2 salles de gym, piscine gérée par Epicentre.

RDC : zone accueil, cabinets médicaux

1^{er} et 2^{ème} étage : étage de lits stationnaires

3^{ème} étage : cabinet de gynéco-ergothérapie, salle de conférence, cuisine didactique.

4^{ème} étage : ligues santé, psychologie, naturopathe, guérisseur/médium, masseurs, ostéopathie.

Un budget de Fr. 440'000.- de frais d'investissement a été voté pour effectuer les modifications nécessaires à cette nouvelle réaffectation. La rentabilité sera effective lorsque les deux étages de lits stationnaires seront occupés

PAL : Un budget de Fr. 80'000.- avait été voté pour la révision du PAL, une partie a déjà été utilisée. 8 communes n'ont pas encore révisé leur PAL donc notre commune. Depuis l'introduction de la LaT, nous sommes considérés comme commune en surdimensionnement en termes de zone à bâtir. Dès lors, nous avons stoppé notre PAL car en parallèle il y avait une révision du PDC qui change toutes les bases sur lequel s'appuie le PAL. Le délai pour la mise à jour de notre PAL est le 1^{er} mai 2022 et si à cette date le PAL n'est pas approuvé, nous serons dans l'obligation de mettre des zones réservées jusqu'à l'élaboration du nouveau PAL. Avec le permis de construire des 5 villas à la Route des Noutes, nous ne serions plus en surdimensionnement. Pour éviter de mettre des zones réservées, nous avons proposé de revoir que le plan d'affectation des zones dans une première phase et nous donne le temps de remettre à jour le PAL. Cependant le Canton n'accepte pas cette proposition, ce qui engendre tout de même la mise en place de zones réservées.

Nouvelle école et fusion de commune : bon avancement pour le projet de la nouvelle école soutenu par les trois communes. Suite à la nouvelle loi sur les marchés publics, il n'y aura plus d'obligation de faire de concours pour les projets publics, ce qui permettra de maîtriser les coûts. Un projet fonctionnel sera présenté prochainement. Des conseils auprès d'un avocat ont été pris afin de procéder correctement aux démarches déjà entreprises. Une association de communes va être créée afin de piloter ce projet, elle sera composée d'un ou 2 délégués de chaque commune avec un vote de principe auprès de l'Assemblée communale.

M. J.-Louis Roch demande où est prévu l'emplacement.

M. Fattebert répond qu'elle est prévue sur l'emplacement de l'école actuelle de Massonnens, étant donné qu'il n'y a pas de terrain communal sur les 3 communes et que durant une année il faudra trouver des solutions pour délocaliser ces salles de classes.

Futur du domaine communal

M. Philippe Chatagny demande où en est le dossier et fait part de son étonnement concernant la séance organisée avec les agriculteurs du village afin de connaître leurs avis, suivi du vote consultatif. Cette séance aurait dû être proposée à toute la population.

M. Fattebert répond que ce dossier est de la compétence de l'exécutif sauf en cas de vente. Cependant le Conseil communal a préféré soumettre ceci uniquement aux agriculteurs, tout particulièrement pour des causes émotionnelles et afin d'obtenir des conseils et des directions

auprès des personnes impliquées. Soumettre ce sujet à l'entier de la population était moins pertinent.

M. Chatagny trouve que les agriculteurs sont trop concernés par ce sujet et qu'ils n'ont plus assez d'objectivité. Le vote consultatif aurait dû avoir lieu avec l'entier de la population.

M. Fattebert confirme que la décision a été prise en amont au sein du Conseil communal et qu'il s'agit uniquement d'expliquer la démarche, informer en toute transparence et entendre les avis des personnes concernées. Cette démarche n'aura pas de conséquences pour les autres citoyens.

M. Chatagny estime que seulement 10 % de la population a pu donner son avis.

Mme Mélissa Uldry demande si l'on a des nouvelles concernant la révision de la fiche éolienne du Plan directeur Cantonal

M. Fattebert confirme qu'il n'y a rien de nouveau. Le CC a demandé la révision de la fiche éolienne avec une réponse du Conseil d'Etat qui nous informait qu'il n'y aurait pas d'entrée en matière. Certaines communes ont déposé un recours cantonal auprès du Tribunal cantonal, nous n'avons pas suivi cette démarche, à cause du coût et du peu de chance de succès. Une révision partielle du plan directeur cantonal est également en cours qui touche les paysages d'importance cantonale. Un mandat (signé par 62 personnes) a également été déposé par le Grand Conseil afin d'exiger une consultation de la fiche éolienne par le Conseil d'Etat qui doit donner une réponse avec un délai de 5 mois. Ce mandat consiste à intégrer la population sur des projets concrets et ainsi respecter la volonté populaire qui aura le dernier mot.

Mme Mélissa Uldry trouve inacceptable qu'il n'y a pas de distances limites aux habitations et que le solaire photovoltaïque devrait être plus développé et ne comprend pas pourquoi les communes ne vont pas dans ce sens.

M. Fattebert, dans le mandat pas de distances de limites sont prévues, cependant comme le projet est populaire, il y a toujours possibilité de refuser le projet. Concernant le solaire, *M. Fattebert* confirme qu'il y a un grand programme avec beaucoup de subventions qui sont distribuées autant pour l'isolation que pour le solaire. Le problème avec le solaire est qu'en cas de surproduction, le rachat par le distributeur se fait à un prix dérisoire, donc pas intéressant de mettre une grande surface. Trop d'investissement pour peu de rendement.

M. François Uldry félicite *M. Fattebert* pour sa nomination en tant que directeur régional des CFF pour la Suisse Romande. Le Conseil communal ainsi que la population présente ses félicitations pour ce nouveau défi et comptons sur la présence de *M. Fattebert* en tant que syndic encore de nombreuses années. Un remerciement tout particulier à *M. Fattebert* pour l'investissement donné auprès de notre commune.

M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli durant l'année ainsi que tous les citoyens présents venus si nombreux et clos l'assemblée à 22h20

Le Syndic



La Secrétaire

